

***COMMUNE DE
VIGNEULLES LES HATTONCHÂTEL***

**Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 27 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles les Hattonchâtel étant assemblés en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de Mr Jean-Claude ZINGERLE

Le Maire certifie, que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 30 juin 2025, que la convocation avait été faite le 20 juin 2025, que le nombre de membres en exercice est de 19.

Étaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Michel THOMAS, Lysiane DEGOUTIN, Agnès THIEBAUT, Philippe ROSENBERGER, Catherine KETTERER, Chantal NOISETTE, Gilles ROUGIREL, Christophe LEBLAN, Laure BLANPIED, M-Christine HELIN, Agnès BRONNER, Christian CRATZ, David PETIT, Michel DEGOUTIN

Étaient absents : Angèle BALOSSO (procuration à JC ZINGERLE), Tony VIGNOLA, Mathilde THIERY, Alex NICOLAS.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mr Gilles ROUGIREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité

1) Renouvellement bail EARL DEGOUTIN

Annule et remplace la délibération du 26 mai 2025

Sortie de Michel DEGOUTIN et Lysiane DEGOUTIN

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le bail liant la Commune à la EARL DEGOUTIN arrive à échéance le 31.12.2025 et qu'il convient de le renouveler. Celui-ci concerne la parcelle ZN 9 d'une surface de 9 ha 43 a 91 ca et la parcelle ZN 10 d'une surface de 91 a 55 ca.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent de renouveler le bail de la EARL DEGOUTIN pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2026
- Fixent le tarif à 122.07 €/hectare revalorisé chaque année en fonction de l'indice fixé par arrêté préfectoral
- Autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité

2) Renouvellement bail FLORÉMONT Nicole – ZE 50

Annule et remplace la délibération du 26 mai 2025

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Mme FLOREMONT Nicole a actuellement un bail avec la Commune pour le terrain ZE 50, lieudit Le Vivier, d'une surface de 50 a (40 a en terre et 10 a en pré)

Ce bail est arrivé à échéance le 26 mars 2025.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent de relouer ces terrains à Nicole FLOREMONT pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2025

- Fixent le tarif à 112.76 €/hectare revalorisé chaque année en fonction de l'indice fixé par arrêté préfectoral
- Autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité

3) Renouvellement bail LEBLAN Stéphane – ZC 149 (partie) – ZC 62

Annule et remplace la délibération du 26 mai 2025

Sortie de Christophe LEBLAN

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le bail liant la Commune à M. LEBLAN Stéphane arrive à échéance le 10.11.2025 et qu'il convient de le renouveler. Celui-ci concerne la parcelle ZC 149 (partie) et la parcelle ZC 62 pour une surface totale de 1 ha 87 a 65 ca.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent de renouveler le bail de M. LEBLAN pour une durée de 9 ans à compter du 11 novembre 2025
- Fixent le tarif à 112.39 €/hectare revalorisé chaque année en fonction de l'indice fixé par arrêté préfectoral
- Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

4) Renouvellement bail LESCAILLE Valérie – ZD 50 – ZB 12

Annule et remplace la délibération du 26 mai 2025

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Mme LESCAILLE Valérie a actuellement un bail avec la Commune pour les terrains

ZD 50	lieudit Belle Naux	d'une surface de 3 ha 61 a 00 ca
ZB 12	lieudit St Sonville	d'une surface de 1 ha 50 a 00 ca

Ce bail est arrivé à échéance le 27 mars 2025.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent de relouer ces terrains à Valérie LESCAILLE pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2025
- Fixent le tarif à 111.84 €/hectare pour la ZD 40 et 111.82 €/hectare pour la ZB 12 revalorisé chaque année en fonction de l'indice fixé par arrêté préfectoral
- Autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Abstention d'Agnès THIEBAUT

5) Bail HENRY David – 136 ZI 7

Annule et remplace la délibération du 26 mai 2025

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mr VALLOTTE François a résilié le bail pour le terrain 136 ZI 7 et qu'il convient de le relouer.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de louer le terrain à Mr HENRY David pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2025
- Fixent le loyer annuel à 40 €/an
- Autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité

6) Décision modificative budget Forêt

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'une décision modificative sur le budget Forêt doit être prise.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal valident la décision budgétaire modificative suivante :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>		
Compte 673	1 000.00 €	
Compte 7025		1 000.00 €

Adopté à l'unanimité

7) Location local OMA

Le Maire expose au Conseil Municipal que le local sis rue de l'Abreuvoir à Vigneulles va être vacant et qu'il convient de le relouer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de louer le local à la Société France Led à compter du 1^{er} août 2025
- Fixe le prix du loyer à 300 €/mois indexé
- Indique que le locataire devra mettre les différents compteurs à son nom
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité

8) Questions diverses

- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la validation prochaine du dépliant d'Hattonchâtel et des panneaux des 7 villages, un dernier mail leur sera envoyé
- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'alambic de Viéville sous les Côtes est installé dans une grange appartenant à Mr BLANPIED Jean-Marie, aujourd'hui décédé, et qu'il est prévu de procéder à un découpage afin de maintenir l'alambic à cet endroit, il propose d'accordé une aide sur la facture de géomètre qui s'élève à 1710.00 €, après délibération les membres du conseil municipal acceptent de versée une aide de 900.00 €.
- Le Maire informe que Franck Menonville sera présent pour remettre les médailles communales
- Le Maire informe que : concernant le projet au stade 2 maisons sont réservées, que le PLUI est retardé et que le projet photovoltaïque n'a pas avancé

